

## MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 décembre 2017 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

**2017-12-01**

### **Ordre du jour.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

**2017-12-02**

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017.**

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

**2017-12-03**

### **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017.**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017 19h00 soit adopté tel que lu et déposé.

### **Période de questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-12-04**

### **Demande d'aide financière – Comité du Noël du pauvre**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le conseil accorde un montant de 50 \$ au Comité du Noël du pauvre pour l'année 2017.

**2017-12-05**

### **Avis favorable à la version révisée du schéma de couverture de risque en sécurité incendie et adoption du plan de mise en œuvre**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance de la version révisée du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Portneuf;

Attendu que la Municipalité est en accord avec les actions figurant à l'intérieur de son plan de mise en œuvre.

En conséquence, il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Alban émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Portneuf;

Que le conseil municipal adopte le plan de mise en œuvre de la municipalité de Saint-Alban.

**2017-12-06**

**Affectation de dépenses pour la mise aux normes de l'aqueduc du village**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien et unanimement résolu :

Que les dépenses en immobilisations effectués en 2017 pour la mise aux normes de l'aqueduc du village soient prises au compte de surplus affectés de l'aqueduc du village.

**2017-12-07**

**Règlement d'emprunt numéro 206 – Refinancement pour un terme de 5 ans.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède au refinancement du règlement 206 pour un terme de 5 ans auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf. Le solde de l'emprunt, 39 829.50 \$, sera refinancé à un taux de 4.61 %;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

**2017-12-08**

**Autorisation de signature – Vente du lot 5 808 184 du cadastre du Québec à Mme Wen Fan**

Considérant la résolution # 2016-10-17 pour la vente du terrain #11 (lot 5 808 184) à Mme Wen Fan suite à l'appel d'offres 2016.09;

Considérant les résultats de l'appel d'offres 2016.09;

Considérant que l'acte de vente n'a pas encore été signé et que M. Bernard Naud n'est plus maire de la Municipalité et n'est donc plus en mesure de signer l'acte de vente.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la Municipalité vende à Mme Wen Fan, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 808 184 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; sans bâtisse;

Que cette vente soit faite pour le prix de vingt-six mille six cent soixante dollars (26,660\$), dont 1 000 \$ d'acompte déjà reçu et le solde payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment ;

Que la Municipalité ne fournisse que la subdivision et l'arpentage déjà effectués dudit immeuble;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de Mme Wen Fan;

Qu'une copie des «CLAUSES PARTICULIÈRES» de la «Section D» du «Document d'appel d'offres pour soumission» en vertu duquel lesdits immeubles ont été attribués soit annexée à chaque acte de vente notarié à intervenir pour en faire partie et valoir comme si elles y étaient au long récitées;

Que la ou les servitudes de passages nécessaires soient constituées, le tout tel que décrit par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

Que cette résolution remplace la résolution 2016-10-17.

2017-12-09

**Autorisation de signature – Vente du lot 5 808 185 du cadastre du Québec à Mme Ghislaine Savard et Mme Joyce Pickford.**

Considérant la résolution # 2016-10-18 pour la vente du terrain #12 (lot 5 808 185) à Mme Ghislaine Savard et Mme Joyce Pickford, suite à l'appel d'offres 2016.09;

Considérant les résultats de l'appel d'offres 2016.09;

Considérant que l'acte de vente n'a pas encore été signé et que M. Bernard Naud n'est plus maire de la Municipalité et n'est donc plus en mesure de signer l'acte de vente.

Considérant les résultats de l'appel d'offres 2016.09;

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que la Municipalité vende à Mme Ghislaine Savard et Mme Joyce Pickford, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 808 185 du

cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; sans bâtisse;

Que cette vente soit faite pour le prix de trente-trois mille six cent cinquante dollars (33,650\$), dont 1 000 \$ d'acompte déjà reçu et le solde payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment ;

Que la Municipalité ne fournisse que la subdivision et l'arpentage déjà effectués dudit immeuble;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de Mme Ghislaine Savard et Mme Joyce Pickford ;

Qu'une copie des «CLAUSES PARTICULIÈRES» de la «Section D» du «Document d'appel d'offres pour soumission» en vertu duquel lesdits immeubles ont été attribués soit annexée à chaque acte de vente notarié à intervenir pour en faire partie et valoir comme si elles y étaient au long récitées;

Que la ou les servitudes de passages nécessaires soient constituées, le tout tel que décrit par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

Que cette résolution remplace la résolution 2016-10-18.

2017-12-10

**Autorisation de signature – Vente d'un droit de passage sur les lots 5 808 179 et 5 808 187 du cadastre du Québec à M. Charles-Étienne Falardeau**

Considérant la promesse d'achat intervenue entre M. Charles-Étienne Falardeau et la municipalité de Saint-Alban le 19 août 2016;

Considérant que l'acte de vente n'a pas encore été signé et que M. Bernard Naud n'est plus maire de la Municipalité et n'est donc plus en mesure de signer l'acte de vente.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que la Municipalité vende à M. Charles-Étienne Falardeau, un droit de passage situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant un partie des lots 5 808 179 et 5 808 187 du cadastre du Québec, comté, et circonscription foncière de Portneuf, , le tout tel que décrit par M. Frédéric Matte, arpenteur-géomètre

Que cette vente soit faite pour le prix de cinq mille cinq cent dollars (5,500\$), payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment ;

Que la Municipalité ne fournisse que la subdivision et l'arpentage déjà effectués dudit droit de passage;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de M. Charles-Étienne Falardeau ;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2017-12-11

**Entretien des patinoires pour la saison hivernale – Mandat à M. Michael Genest**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que la M. Michael Genest soit mandaté pour l'entretien des patinoires du centre des loisirs au tarif de 400 \$ par semaine, pour la durée de la saison.

2017-12-12

**Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

Il est proposé par M. Christian Caron  
et unanimement résolu :

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes comme  
membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- Mme Julie Quintin (membre du conseil)
- M. Christian Caron (membre du conseil)
- M. Denis Beaulieu (citoyen)
- M. Frédéric Viel (citoyen)
- M. Stéphane Blouin (citoyen)

2017-12-13

**Nomination des membres du conseil municipal autorisés à siéger  
au conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des  
matières résiduelles de Portneuf**

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour  
et unanimement résolu :

Que M. Deny Lépine, maire, soit autorisé à siéger à titre de représentant  
de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie régionale de  
gestion des matières résiduelles de Portneuf, le tout rétroactivement au  
16 novembre 2017;

Que M. Jean-Marc Julien, conseiller municipal, soit nommé représentant  
substitut et qu'il soit autorisé à siéger au conseil d'administration de la  
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf en cas  
d'absence de M. Deny Lépine.

2017-12-14

**Nomination du membre du conseil municipal responsable des  
questions familiales**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que Mme Émilie Garneau soit nommée conseillère municipale  
responsable des questions familiales.

2017-12-15

**Nomination du membre du conseil municipal responsable des  
loisirs**

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien  
et unanimement résolu :

Que M. Sébastien Chalifour soit nommé conseiller municipal  
responsable des loisirs.

2017-12-16

**Nomination du membre du conseil municipal responsable du  
comité d'embellissement**

Il est proposé par Mme Émilie Garneau  
et unanimement résolu :

Que Mme Carmen Marquis soit nommée conseillère municipale  
responsable du comité d'embellissement.

2017-12-17

**Nomination des membres du conseil municipal responsable du  
service de sécurité incendie**

Il est proposé par Mme Julie Quintin  
et unanimement résolu :

Que M. Sébastien Chalifour et M. Jean-Marc Julien soient nommés conseillers municipal responsable du service de sécurité incendie.

2017-12-18

**Adoption du calendrier des séances ordinaires 2018**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le calendrier des séances ordinaires 2018 (ci-dessous) soit adopté :

- Lundi 15 janvier 2018
- Lundi 12 février 2018
- Lundi 12 mars 2018
- Lundi 9 avril 2018
- Lundi 14 mai 2018
- Lundi 11 juin 2018
- Lundi 9 juillet 2018
- Lundi 13 août 2018
- Lundi 10 septembre 2018
- Lundi 15 octobre 2018
- Lundi 12 novembre 2018
- Lundi 10 décembre 2018

**Bordereau de correspondance**

Dépôt du bordereau de correspondance

**Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.**

En date du 11 décembre 2017, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 298 661.49 \$ Toujours en date du 11 décembre 2017, la municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2017-12-19

**Comptes à payer.**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

<b>NOM DU FOURNISSEUR</b>	<b>NUMÉRO DE CHÈQUE</b>	<b>MONTANT \$</b>
PG SOLUTION	7091	2 069.55 \$
COMMISSION SCOL. DE PORTNEUF	7092	50.00 \$
VILLE DE PONT-ROUGE	7093	90.00 \$
COUILLARD PASCAL (REMB. TAXES)	7094	378.45 \$
BELANGER, REAL	7095	261.25 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	7096	424.51 \$
CLOUTIER PASCALE (REMB. NON-RESEDENTS)	7097	95.00 \$
CLUB ALTON	7098	183.96 \$
CONEX	7099	160.55 \$
DERY TÉLÉCOM	7100	43.68 \$
VINCENT L. DOSTIE	7101	103.25 \$
LES ENTREPRISES A.MASSICOTTE	7102	545.51 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	7103	5 806.24 \$
EXTINCTEUR WT&FISL	7104	137.69 \$
FALARDEAU PASCAL	7105	73.58 \$
GARAGE J.-P. NAUD	7106	5.69 \$
GRAYMONT	7107	34.00 \$

HAMELIN JEAN-GUY	7108	450.00 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	7109	64.82 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	7110	74.73 \$
IT CLOUD.CA	7111	15.49 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	7112	480.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	7113	211.57 \$
LANGLOIS ELECTRIQUE	7114	874.44 \$
LAUZIERE, LOUISE	7115	38.79 \$
MAISON DES AINES	7116	657.60 \$
CANCELLE	7117	- \$
ALIMENTATION DU SABLON	7118	653.98 \$
MATERIAUX AUDET	7119	699.82 \$
MECANIQUE ST-ALBAN	7120	364.90 \$
MEUNERIE DYNAMIX	7121	241.32 \$
9362-9178 QUEBEC INC. (CONTRAT DENEIGEMENT RUES)	7122	24 538.53 \$
MUTUELLE D'INCENDIE DE PORTNEUF	7123	100.00 \$
PERRON, MARIO	7124	111.66 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	7125	210.35 \$
ADT CANADA	7126	2 292.09 \$
REGIE REGIONALE	7127	4 329.01 \$
INFO PAGE	7128	143.84 \$
LE SERRURIER ST-MARC	7129	226.91 \$
SERVICES MATREC INC.	7130	684.10 \$
STYLE, DECOT ET TENDANCE	7131	257.50 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIAS	7132	14.96 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	7133	2 782.40 \$
VILLE DE DONNACONA	7134	240.00 \$
WSP CANADA	7135	6 323.63 \$
	DAS, Fédéral	1 856.91 \$
	DAS, Prov.	4 756.41 \$
	Télu	203.86 \$
	Hydro Québec	1 245.27 \$
	Visa	604.17 \$
	SALAIRE	14 394.51 \$
	<b>TOTAL:</b>	<b>80 606.48 \$</b>

### **Divers et questions**

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

**2017-12-20**

### **Levée de la séance**

Il est proposé par Mme Carmen Marquis  
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 20h15

\_\_\_\_\_  
Deny Lépine  
Maire

\_\_\_\_\_  
Vincent Lévesque Dostie  
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »